

*Initiatives ministérielles*

Je pense que c'est très très étonnant, de la part du Parti réformiste, d'avoir un point de vue comme cela.

Il me semble aussi que la question n'est pas simplement d'assurer une représentation mathématique adéquate, mais d'assurer une représentation adéquate. L'équité n'est pas une question d'arithmétique. Si c'était une question d'arithmétique, on réglerait cela avec une calculatrice et on économiserait beaucoup d'argent. Mais quand une circonscription correspond à six coins de rue de Toronto, Montréal ou Vancouver, versus une autre circonscription de 55 ou 60 municipalités, n'y a-t-il pas d'autres critères dont on devrait tenir compte pour s'assurer que les citoyens de ces comtés vont être aussi bien représentés au Parlement que ceux du centre-ville d'une grande ville urbaine?

Je pense que personne ici ne démentira le fait que ce n'est pas la même fonction et qu'on a besoin d'avoir des possibilités différentes de rejoindre nos citoyens. L'une d'elles est de s'assurer qu'on a moins de citoyens dans l'ensemble des circonscriptions. Il y a déjà, dans la loi, on vient de le démontrer, des marges suffisantes pour qu'on puisse assurer cette représentativité dans l'avenir.

Tout à l'heure, on nous demandait comment on pouvait, nous, du Bloc québécois, refuser la vision qu'a le Parti réformiste du Sénat triple E. Justement, le Sénat triple E multipliait la vision des écarts. On donnait, dans le Sénat triple E, une importance égale—je n'ai rien contre les gens de l'Île-du-Prince-Édouard, mais regardons la réalité géographique, la réalité démographique, d'un coin de pays comme cela en comparaison avec l'Ontario, le Québec ou la Colombie-Britannique.

On peut voir à l'oeil nu que ce n'est pas une solution adéquate. De toute façon, au Québec, on avait bien 15 autres raisons pour refuser l'Accord de Charlottetown et ce n'est sûrement pas seulement celle-là qui nous a amenés à voter contre. Je pense que c'était un mauvais accord pour l'ensemble du Canada, concocté par des négociateurs dans une salle privée. On s'est rendu compte après que les mandataires de ces gens n'avaient pas du tout le goût de s'entendre sur un accord semblable et qu'ils l'ont rejeté de façon massive. Je pense que c'était bien pour le Québec et c'était bien pour le Canada.

Il me paraît important aussi, dans le deuxième amendement du Parti réformiste, de regarder l'effet que cela aura, par exemple, sur les Îles-de-la-Madeleine au Québec.

• (1630)

Les Îles-de-la-Madeleine sont une région très particulière du Québec. Mon confrère du Bloc québécois disait qu'il avait un comté démesuré en étendue. Il y a des réalités différentes, comme le fait d'être des insulaires, déjà reconnues par le gouvernement fédéral. Le comté unique a disparu. Par contre, les gens de cette circonscription profitent de ce que j'appellerais une plus grande ouverture d'esprit, une plus grande vision du développement du Québec.

Dans la loi électorale du Québec, les Îles-de-la-Madeleine sont considérées comme une exception à la règle des 25 p. 100, c'est la seule présentement dans la Loi électorale du Québec. Tout le monde est content, parce qu'on assure une représentation à des gens qui ont des problèmes très spécifiques, très particuliers et qui exigent une représentation particulière. On le voit bien, actuellement, dans la question du dossier des pêches.

On pourrait demander au député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine comment il trouve le fait de représenter les Îles-de-la-Madeleine en même temps qu'une partie du comté de Bonaventure. De quelle façon peut-il s'assurer d'une représentation adéquate des deux endroits? En réalité, c'est à peu près impossible.

Il se retrouve avec des dénonciations des Chambres de commerce comme quoi leurs intérêts ne sont pas suffisamment protégés. Ce n'est pas nécessairement dû aux compétences de l'individu; c'est probablement beaucoup plus dû à la question de la représentativité. De quelle façon peut-il assumer son rôle de député à Ottawa, à Bonaventure et en même temps dans un territoire situé en pleine mer à 500 kilomètres de là?

Je pense que si le gouvernement du Canada voulait démontrer une sensibilité significative au développement des régions, et particulièrement à cette région, il donnerait suite à la proposition présentée par le Bloc. Tout au moins faut-il, pour notre part, battre les amendements proposés par le Parti réformiste qui empêcheraient tout écart de ce type. Je pense qu'on a un message à donner en ce sens.

Je me permettrai, d'ailleurs, de répondre à une question qui m'a été posée en comité et que j'ai trouvée particulièrement insultante pour les citoyens de ma région. Le député de Kindersley—Lloydminster m'a demandé si c'était pour protéger la représentation des Canadiens français «pur laine», c'est l'expression qu'il a utilisée, que je leur disais de protéger les cinq comtés de l'est du Québec.

À ce point, il a fallu lui donner un cours d'histoire, parce qu'il ignorait que, dans ces comtés, il y avait des communautés francophones, mais aussi des communautés anglophones établies depuis très longtemps, du temps où les loyalistes ont quitté les États-Unis pour s'installer dans leur terre d'accueil du moment, soit la région de la Gaspésie.

Il y a aussi dans ces circonscriptions des communautés amérindiennes qui ont le goût d'être bien représentées. Donc, la représentation qu'on faisait n'était pas pour protéger les Canadiens français de ce territoire, mais bien pour assurer à l'ensemble des citoyens de ce territoire une représentation adéquate.

Je trouve que cela reflète une partie du mépris que le Parti réformiste a envers la représentation et le rôle des députés. Je ne pense pas qu'il y ait de députés dans cette Chambre qui font des représentations pour s'assurer qu'ils vont être élus la prochaine fois dans un territoire donné. De toute façon, on sait à quel point les changements sont aléatoires.

À la dernière élection, les conservateurs se seraient protégés de toutes les façons possibles et imaginables, et au lieu de deux, il en resterait peut-être quatre ou cinq, mais le même ménage aurait été fait. Je pense que ce n'est pas par souci de protéger leur comté que les députés font cette représentation, mais bien pour s'assurer que les citoyens auront une représentation adéquate.

Il m'apparaît donc important que tous les groupes de notre société, les individus, mais aussi le type de communauté qu'ils forment—amérindienne, anglophone, allophone, francophone, les autres communautés du Canada—puissent avoir une représentation adéquate et ce n'est certainement pas par l'applications deux modifications proposées par le Parti réformiste que nous allons en arriver à ce résultat.